

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1019

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 14

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 14 par les mots :

« durant lequel l'autorisation reste suspendue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.